

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2018

Excusés : Barraud J.F. (pouvoir à Ligier J.C.) Parra R. (pouvoir à Morin J.C.), Souleras L.

Absents : Héraud F.

Le compte-rendu de la réunion du 26 février a été adopté à l'unanimité.

1 - Compte administratif de la commune :

Le **Compte Administratif de la commune année 2017** s'élève à :

Section de **fonctionnement** : dépenses **445 535,05€** - recettes : **565 450,10€**

D'où un résultat de clôture excédentaire de 119 915,05€

Section **d'investissement** : dépenses : **168 750,38€** - recettes : **203 460,70€**

Résultat de l'exercice : 34 710,32 Report exercice 2016 : 528,05

D'où un résultat de clôture excédentaire de 35 238,37€

Le compte administratif de la commune a été adopté à l'unanimité.

2 - Compte administratif de l'assainissement :

Le **Compte Administratif de l'assainissement année 2017** s'élève à :

Section **de fonctionnement** : dépenses : **31 925,75€** - recettes : **48 520,18€**

Résultat de l'exercice 2017 : 16 594,43€ - Report exercice 2016 : **29 632,37€**

D'où un résultat de clôture excédentaire de 46 226,80€.

Section **d'investissement** : dépenses : **25 156,98€** - recettes : **11 481,80€**

Solde de clôture 2017 : -13 675,18€ - Résultat reporté : **189 845,90€**

D'où un résultat de clôture excédentaire de 176 170,72€.

Le compte administratif de l'assainissement a été adopté à l'unanimité.

3 - Affectation des résultats.

Commune : l'excédent de clôture de 119 915,05€ sera reporté en investissement.

Assainissement : l'excédent de clôture de 46 226,80€ sera conservé en fonctionnement.

4 - Mise en place du droit de préemption urbain au profit du département :

Sur le site du Bec de Dore le département est déjà propriétaire de 79 ha. Lorsque d'autres parcelles seront en vente le Conseil Départemental sera prioritaire.

5 - Questions diverses :

- **Une descente de l'Allier en canoë de Limons au Bec de Dore** aura lieu le 30 juin de 9h à 12h30. Si des élus souhaitent participer ils peuvent s'inscrire.
- Déclaration de création et de suppression de poste : **un poste de rédacteur sera supprimé et un poste d'adjoint administratif territorial sera créé.**
- **DETR : la subvention d'un montant de 12 000€ va être versée** pour les travaux de mise en accessibilité à l'école et à la salle des fêtes, les sols des classes, la rue des Pertoux.